

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 79 (2017)
Heft: 6-7

Artikel: DéTECTEUR DE FUMÉE POUR UNE ALARME À TEMPS?
Autor: Hunger, Ruedi
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1085668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Détecteur de fumée pour une alarme à temps ?

Les directives de protection incendie suisses, conçues par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), ne prescrivent pas l'installation de détection d'incendie ou de fumée pour les entreprises agricoles. Selon ces directives, un poste incendie est nécessaire dans les constructions agricoles d'un volume de plus de 3000 m³ et les extincteurs sont recommandés. Par contre, un système de protection contre la foudre est nécessaire.

Ruedi Hunger

Un incendie dans un bâtiment agricole occasionne en général de gros dégâts. Les détecteurs de fumée n'offrent qu'une sécurité limitée. Il est important d'observer les principes de base de protection contre l'incendie.

Photo: Idd



Les détecteurs de fumée simples sont parfaitement adaptés pour un montage dans les ménages. Ils alarment prématûrement les habitants sur un possible incendie.

La situation est toute autre dans les bâtiments agricoles, où leur fonctionnement peut être influencé négativement par les facteurs suivants, induisant ainsi un sentiment de sécurité inexact :

- Les détecteurs de fumée alarment de manière acoustique. De tels signaux acoustiques ne peuvent, peut-être, déjà plus être perçus dans les bâtiments voisins. Pour neutraliser ce point négatif,

il existe la possibilité d'installer des détecteurs connectés en réseau par radio ou par un fil, et ainsi renforcer l'alerte acoustique ou la transmettre dans d'autres bâtiments.

- Les détecteurs de fumée réagissent de manière sensible aux particules de poussière. Comme dans les bâtiments agricoles on est toujours confronté à de la poussière, plus ou moins abondante, ces appareils peuvent générer fréquemment de fausses alarmes.
- Un détecteur de fumée couvre une surface d'environ 60 m² selon le modèle, et ne devait pas être monté à plus de 6 m

de haut. En agriculture, les bâtiments dépassent souvent ces mensurations. Ainsi, plusieurs détecteurs doivent être montés.

Certification nécessaire

Il existe en Suisse de nombreux distributeurs de détecteurs de fumée. La qualité des différents modèles est très équivalente. Fondamentalement, les modèles vendus en Suisse doivent être certifiés selon DIN 14604.

Des renseignements supplémentaires, en particulier les adresses des distributeurs de détecteurs de fumée, sont

disponibles sur Internet, sur www.agrar-technik.ch.

Point importants pour l'agriculture

Concernant la prévention des incendies dans l'agriculture, les experts rappellent que les points suivants sont d'une grande importance (voir aussi le tableau 1 « Prévention des incendies en agriculture ») :

- Le stockage de foin : la température de la marchandise (tas de foin, balles ou bottes) doit être surveillée. A une température de plus de 55°C, il faut prendre des mesures comme l'aspiration des gaz de fermentation ou le percement de trous. Si les températures mesurées sont déjà à plus de 70°C, il faut immédiatement alerter les pompiers en raison du danger d'auto-inflammation.

- Des coupe-feu entre les parties de bâtiment empêchent ou réduisent le danger que le feu ne se propage rapidement à tout le bâtiment.

- Les véhicules à moteur doivent être remisés dans des locaux résistants au feu.

- Les installations électriques doivent être sûres. Dans les directives d'installation, les bâtiments agricoles sont considérés comme des « locaux ou emplacements exposés à un danger d'incendie ».

- La propreté est importante : en mesure de prévention contre les incendies, les bâtiments devraient être débarrassés périodiquement des toiles d'araignée et de la poussière. Là où c'est possible, fermer les bâtiments à clef.

- Aucun stockage de liquide combustible comme de l'essence ou du diesel ne doit être effectué dans la grange.

Pour des questions concernant la prévention des incendies, les experts des assu-

Tableau 1. Prévention des incendies dans l'agriculture

Maintenir l'ordre et la propreté	<ul style="list-style-type: none"> • Faire périodiquement de l'ordre • Enlever régulièrement les toiles d'araignée et la poussière • Fermer et surveiller les bâtiments
Liquides inflammatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Le stockage des liquides combustibles est interdit dans les étables • Stocker les liquides combustibles seulement dans des locaux adaptés protégés du feu : maximum 25 litres (essence, mazout de chauffage et diesel). Pour de plus grandes quantités, une autorisation est nécessaire
Aventure sur la paille	<ul style="list-style-type: none"> • L'hébergement d'hôtes dans une exploitation agricole nécessite une autorisation de la police du feu
Installations électriques	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les dispositifs et les appareils électriques conformément aux instructions • Eliminer immédiatement les défauts aux câbles, prises, fiches et appareils électriques • Réparer les installations de protection contre la foudre défectueuses ou incomplètes
Remisage des véhicules à moteur	<ul style="list-style-type: none"> • Le lieu de décharge n'est pas à utiliser comme un garage • Les véhicules à moteur doivent être remisés uniquement dans des locaux séparés et adaptés (en béton, en maçonnerie) • Accomplir les travaux avec des meuleuses et appareils à souder seulement dans les endroits adaptés. Eloigner les matières combustibles du poste de travail • Placer des extincteurs à proximité directe

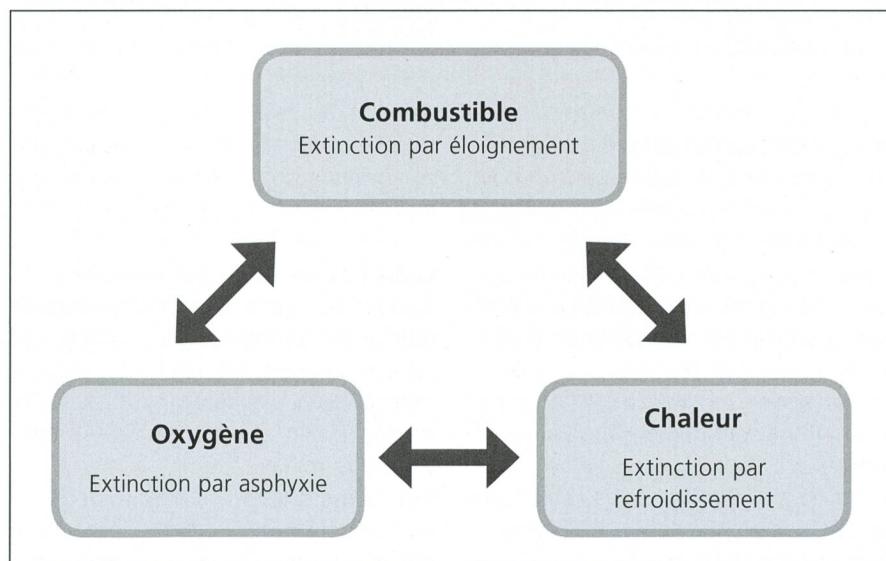
Source : Feuerlöscher Service Center, Burgdorf

Tableau 2. Aperçu des types d'extincteurs

Classe de feu	A	B	C	D	E
	Matériaux solides	Liquides	Gaz	Métaux	Huiles et graisses
Extincteur à poudre ABC	adapté	adapté	adapté		
Extincteur à poudre D				adapté	
Extincteur à poudre		adapté	adapté		
Extincteur au dioxyde de carbone (CO ₂)		adapté			
Extincteur à eau pulvérisée	adapté				
Extincteur à mousse	adapté	adapté			
Extincteur pour feu de graisse					adapté

Les extincteurs ne sont généralement pas adaptés pour chaque feu. Ils sont munis d'une étiquette qui donne le renseignement sur leur aptitude selon la classe de feu.

Le triangle du feu



ances cantonales contre l'incendie ou des assurances immobilières sont à disposition et vous renseignent volontiers.

Conclusion

Le feu dans les bâtiments agricoles est un sujet toujours « chaud ». Il est maintenant possible de détecter rapidement des départs de feu. Les détecteurs de fumée installés dans la zone résidentielle sont une bonne chose. Dans les bâtiments d'exploitation, ils sont moins bien adaptés et induisent souvent un faux sentiment de sécurité. Il est important de se souvenir des principes de base de la prévention des incendies. L'alarme est également vitale : l'incendie est à signaler immédiatement au numéro de téléphone 118 !